



Vendredi 25 juillet 2025
N°715

JOURNAL FOOT

L'hebdomadaire du
football régional

*Chaque semaine, retrouvez ici l'ensemble des Procès
Verbaux des différentes commissions régionales,
du Bureau Plénier et du Conseil de Ligue.*



Pour toutes questions
ou renseignements



ligue@laurafoot.fff.fr



Les infos de la semaine



Sommaire

1 – Clubs.....Page 3

2- Coupes.....Page 4 à 16

3- Bureau Plenier.....Page 17 à 23

4- Règlements.....Page 24 à 25

5-Mutations.....Page 26 à 31

6- Arbitrage.....Page 32 à 34

7- Terrains et installations sportives Page 35

CLUBS

Réunion du 21 juillet 2025

Inactivités partielles Saison 2025/2026

- 524452 – A.S. NAUCELLES** – Catégorie Seniors – Enregistrée le 07/07/25.
509685 – F.C. DU POINT DU JOUR – Catégories Seniors F et U16 F à U18 F – Enregistrées le 15/07/25.
521920 – AULNAT SP. – Catégorie Seniors F – Enregistrée le 14/07/25.
523565 – EVEIL DE LYON – Catégories U16 F à U18 F et Futsal Foot Animation Masculin et Féminin – Seniors et Seniors F – U12 à U19 – U12 F à U 18 F – Enregistrées le 11/07/25.
530349 – A. POUR ANIMATION S.C. ST VIDAL – Catégories Seniors, U18 et U19 – Enregistrées le 11/07/25.
560797 -FOOTBALL CLUB SAUXILLANGES ST BABEL BRENAT – Catégories Libre / U19 - U18Libre / U17 - U16Libre / U15 - U14 -- Enregistrées le 01/07/2025
515256 -A.S. CESSIEU – Catégories Libre U18F-U17F-U16F / Libre Sénior F – Enregistrées le 01/07/2025
561027 - SANCY CHAVANON FOOT – Catégorie Libre Sénior – Enregistrée le 22/07/2025

Inactivités totales Saison 2025/2026

- 517785 – C.S. VERNAISONNAIS** – Enregistrée le 15/07/25.
527633 – A.S. VERTRIEU – Enregistrée le 10/07/25.
527609 – FOY.RUR. MOULINS CHERIER – Enregistrée le 18/07/2025.

Radiation

- 564709 -GF VILLEURBANAISE FOOTBALL** – Enregistrée le 18/07/25.

Groupement Saison 2025/2026

- 547044 – PLASTICS VALLEE F.C.**
511575 – A.S. MONTREAL-LA-CLUSE-FOOTBALL
565258 – GROUPEMENT FEMININ DU HAUT-BUGEY

Fusion-absorption Saison 2025/2026

- 504383 – O. ST ETIENNE (Club absorbent)**
524602 – AVT G. ST ETIENNE

Nouveau club Saison 2025/2026

- 565251 – UNION FOOTBALL CLUB AYDAT** – Libre.

Retour
SOMMAIRE

COUPES

Réunions des 22 et 23 juillet 2025 à Cournon d'Auvergne

Président : Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mmes Abtisssem HARIZA, Annick JOUVE, MM. Roland LOUBEYRE, Jean-Pierre HERMEL, Éric BERTIN, Jacky BLANCARD, Alain CHENEVIÈRE, Michel GODIGNON, Pascal BRUYAT (Drôme Ardèche).

Assistent : Mme Stéphanie PERRENOU, M. Pascal PEZAIRE.

COUPE DE FRANCE 2025-2026

La commission régionale des coupes s'est réunie les 22 et 23 juillet à Cournon et a établi les rencontres des 1^{er} et 2^{ème} tour.

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent

directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

Art.10 : pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T7 ou T7 Syn avec éclairage E7 minimum.

1^{er} TOUR Coupe de France Crédit Agricole Le Dimanche 24 Août 2025 à 14H30

Sont exemptés du 1^{er} tour tous les clubs de R2 et R3 ainsi que les 62 clubs de district suivants (toutes ces équipes joueront le 2^{ème} tour) :

CLUBS EXEMPTS : 1er TOUR CDF 25-26		
District	N° club	NOM Club
AIN	533355	A.S. GUEREINS GENOUILLEUX
	534249	A.S. D'ATTIGNAT
	553706	OLYMPIQUE BUYATIN
	529286	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
	553816	F. C. BRESSANS
ALLIER	508744	A.S. VARENNOISE
	506315	C.S. DE VAUX ESTIVAREILLES
	506306	F.C. SOUVIGNYSOIS
	506253	C.S. COSNOIS

	528269	O.C. DE MONETAY S/ALLIER
	582320	U.S. COEUR ALLIER
CANTAL	542829	F.C. JUNHAC-MONTSALVY
	523305	AM.S. SANSACOISE
	541847	F.C. ALLY MAURIAC
DROME ARDECHE	504437	R.C. TOURNON TAIN
	580604	A. S. VEORE MONTOISON
	504316	AM.S. DONATIENNE
	552125	FOOTBALL EN MONT PILAT
	546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE
	545636	U.S. ST JUST ST MARCEL
	500355	U. MONTILIENNE S.
	582281	ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER
	529711	ENT.S. CHOMERACOISE
ISERE	548298	F.C. LA SURE
	523821	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
	504823	U.S. LA MURETTE
	553286	U. S. CREYS-MORESTEL
	553891	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
	550437	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
	550078	F.C. BALMES NORD ISERE
LOIRE	549920	HAUT PILAT INTERFOOT
	860487	TORANCHE FOOTBALL CLUB
	516959	F.C. COMMELLE VERNAY
	504424	C.S. GERMANOIS
	546352	A.S. CHAMBEON MAGNEUX
	521798	F.C. ST ETIENNE
HTE LOIRE	549897	A.S. DU PERTUIS
	518046	A.S. LAUSSONNE
	506401	U.S. VALS LE PUY
PUY DE DOME	510828	CEBAZAT SP.
	516331	J.S. ST PRIEST DES CHAMPS
	580473	HAUTE COMBRILLE FOOT
	533145	F.C. AUBIEROIS
	506501	U.S. ENNEZAT
	526295	F.C. MEZELOIS
LYON ET RHONE	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT
	526195	A.S. GREZIEU LA VARENNE

	581465	CLUB SPORTIF VIENNE FOOTBALL 1955
	549463	RHONE SUD F.C.
	529291	U.S. VAULX EN VELIN
	500361	C.OM. ST FONS
	523647	EL.S. DE GLEIZE
SAVOIE	517096	U.S. GRAND MONT LA BATHIE
	533835	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY
	546353	A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC
HTE SAVOIE PAYS DE GEX	518058	U.S. SEMNOZ VIEUGY
	518949	STE S. ALLINGES
	541509	A.S. DU LAC BLEU
	510121	F.C. THONES
	520595	C.S. LA BALME DE SILLINGY
	529082	F.C. MARIGNY ST MARCEL
	513251	C.S.A. POISY

Tableau des rencontres :

Rencontres 1er Tour Coupe de France Crédit Agricole 2025-2026 - Dimanche 24 Août 2025

N°	RECEVANT		VISITEUR	
	N° club	NOM Club	N° club	NOM Club
1	519666	A.S. GENNETINOISE	506251	U.S. CHEVAGNOISE
2	553202	JALIGNY VAUMAS FOOT	553806	A.S. CHASSENARD LUNEAU
3	506290	A.S. NEUILLYSSOISE	520790	ESP. MOLINETOIS
4	526528	U.S. VARENNOISE	506312	U.S. TREZELLOISE
5	539106	A.S. DE CHATELARD MONTLUCON	582307	U.S. MARCILLAT PIONSAT
6	522762	ENT.S. ST ETIENNE VICQ BOST	536044	A.S. LOUCHYSSOISE
7	518701	A.S. MENULPHIENNE	517963	A.S. DE TRONGET
8	528263	ENT.S. D'ARFEUILLES	508733	S.C. GANNATOIS
9	582225	U.S. AINAY LE CHATEAU	506234	BALLON BEAULONNAIS
10	514330	U.S. HERISSONNAISE	520001	U.S. BIACHETTE
11	522497	F.C. DORAT	522592	AM.C. CREUZIER LE VIEUX
12	515086	U.S. BUSSETOISE	508743	STADE SAINT-YORRE-LE VERNET FOOTBALL
13	506239	A.S. DE BILLEZOIS	549900	ENT.S. DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE
14	564605	FOOTBALL CLUB LE VIVRE ENSEMBLE	547592	A.S. MERCY-CHAPEAU
15	520002	A.S. DE LE BREUIL	506230	U.S. ABRESTOISE

16	564250	ASSOCIATION SPORTIVE ESPINASSE VOZELLE	508739	ET. MOULINS YZEURE FOOTBALL
17	529489	U.S. DE BIEN ASSIS MONTLUCON	554229	A.S. VAL DE SIOULE
18	564936	ASSOCIATION SPORTIVE DE BRUGHEAS	508742	S.C. ST POURCINOIS
19	506248	C.S. CHANTELLOIS	551346	A.S. NORD VIGNOBLE
20	506294	U.S. ST DESIRE	519770	J.S. NEUVY
21	521158	U. S. MEAULNE-BRAIZE	517321	U.S. ST VICTOR
22	514190	SALIGNY PIERREFITTE FOOT	517495	U.S. LUSIGNOISE
23	524950	FOY.RUR. DE POUZY MESANGY	520548	U.S. LIGNEROLLES LAVAUT STE ANNE PREMILHAT
24	508741	A.S. NERISIENNE	506264	U.S. DE LA TOQUE HURIEL
25	523145	A.S. DE GIPCY	582292	F.C. HAUT D'ALLIER
26	519769	E.S. LA BRUYERE	553832	A.S. MAYOTTE FOOTBALL CLUB BELLERIVE SUR ALLIER
27	506237	C.S. DE BESSAY	506313	U.S. VALLONNAISE
28	560751	ASSOCIATION F.C. EBREUIL	541834	F.C. BILLY CRECHY
29	518520	U.S. CARLAT CROS DE RONESQUE	860679	ASPRE FOOTBALL CLUB FONTANGES
30	525997	U.S. BESSOISE	532453	F.C. MOUSSAGEOIS
31	521165	A.S. CHAUDES-AIGUES NEUVEGLISE SUR TRUYERE	546414	FC MASSIAC MOLOMPIZE BLESLE
32	563692	F.C. CEZALLIER ALAGNON	525428	LA CHAPELLE/ST PONCY FC
33	523910	ENTENTE ANGLARDS SALERS SAINT BONNET	551454	JORDANNE F.C.
34	510833	E.S. PIERREFORTAISE	539756	ST GEORGES S.P.L.
35	533824	U.S. GIOU DE MAMOU	561033	AYRENS SPORT
36	561205	SPORTING CLUB DE SAIGNES	550115	ENT. S. DE MARGERIDE
37	524350	U.S. LABROUSSE VEZELS	590195	SUD CANTAL FOOT
38	582540	ALOUETTE SPORTIVE NEUSSARGUAISE	508747	CERC.S. ARPAJONNAIS
39	520154	ET.S. ST MAMET	561175	UNION SPORTIVE DE LA CERE
40	580601	U.S. CERE ET LANDES	550848	CARLADEZ GOUL S.
41	529488	AM.S. YOLET	522494	YTRAC F.
42	551847	ENTENTE MINIER-YDES	525987	U.S. CRANDELLOISE
43	520705	A.S. CEZENS	549572	F.C. DE LARTENSE
44	561034	ASSOCIATION SPORTIVE VEBRET ANTIGNAC	582289	F.C. DES QUATRE VALLEES
45	506367	CERC.S. VEZACOIS	520940	AS PLEAUX RILHAC BARRIAC
46	544995	F.C. ALBEPIERRE BREDONS	508748	ENT. STADE RIOMOIS - CONDAT
47	530805	FOY.J.ED.POP. FREYCENETS ST JEUR	526529	A.S. GRAZAC LAPTE
48	526293	C.OM. COUBON	506382	A.S. CHEMINOTS LANGEAC
49	521301	VIGILANTE DE ST PAL DE MONS	516555	OLYMPIQUE RETOURNAC BEAUZAC

50	520149	A.S. EMBLAVEZ - VOREY	504841	F.C. DUNIERES
51	524453	A.S. LOUDOISE	530348	A.S. CHADRAC
52	581811	U.S. BAINS - ST-CHRISTOPHE	504271	AVT G. SIGOLENOISE
53	504318	FOOTBALL CLUB AUREC	525995	F.C. ST GERMAIN LAPRADE
54	519640	A.S. VILLETTOISE	506377	F. C. DE L'ARZON
55	525427	ESP. VIEILLE BRIOUDE	516806	E.S. ST GERMINOISE
56	518756	U.S. LANDOS	550831	AIGUILHE F.C.
57	506397	A.S. SAUGUAINE	560124	SOLIGNAC-CUSSAC FOOTBALL CLUB
58	541413	F.C. DE LA CHAPELLE D'AUREC	521914	A.S. ST PAL EN CHALENCON
59	564406	FOOTBALL CLUB PONT SALOMON LUSITANOS	519133	U.S. BASSOISE
60	533730	A.S. ST FERREOL GAMPILLE FIRMINY	580828	U.S. MONTFAUCON MONTREGARD RAUCOULES
61	533822	F.C. VENTEUGES	547196	A.S. CHADRON ST MARTIN DE FUGERES
62	565093	FOOTBALL CLUB PRADELLES	531483	F.C. VEZEZOUX
63	528686	A.S. MAZEYRAT D'ALLIER	524940	U.S. LANTRIAC
64	564689	ASSOCIATION SPORTIVE CLERMONT TOUTES NATIONALITES	581355	A.S. PONTGIBAUD FOOTBALL
65	564926	A.S. CHARMONVILLO	520562	ET.S. DES VOLCANS MALAUZAT
66	542828	U.S. VAL DE COUZE CHAMBON	548979	A.S. CHATEAUGAY FOOTBALL
67	553583	F.C. DE BOUZEL	518822	A.S. DE JOZE
68	532424	A.S. ST OURS	527342	F.C. OLBY-CEYSSAT-MAZAYES
69	523753	ENT.S. COUZE PAVIN	546837	PERIGNAT F.C.
70	564880	FOOTBALL CLUB GERZAT	564178	SAINT-AMANT ET TALLENDE SPORTING CLUB
71	552127	SANCY ARTENSE FOOT	506545	U.S. ST GEORGES LES ANCIZES
72	534731	A.S. JOB	582753	F. C. THIERS AUVERGNE
73	582310	U.S. MENAT- NEUF EGLISE	524117	A.S. ROYAT A.C.
74	535786	F. C. BROMONT-LAMOTHE/MONTFERMY	529541	R.C. CHARBONNIERES L/VARENNES
75	506548	ET.S. ST REMY S/DUROLLE	526934	C.S. PONT DE DORE
76	561223	ENTENTE VALLEE DE LA DORDOGNE	529900	AM. LAIQ. S. DE BESSE EGLISENEUVE
77	560797	FOOTBALL CLUB SAUXILLANGES ST BABEL BRENAT	537877	F.C. MIREFLEURS
78	513048	C.S. ST BONNET PRES RIOM	518518	U.S. ORCETOISE
79	506469	S.C. BILLOMOIS	560477	UNION SPORTIVE BASSIN MINIER
80	580467	DUROLLE FOOT	506497	U.S. COURPIEROISE
81	538404	AM.C.L.S.F.C. ST-JULIEN DE COPPE	529886	F.C. PLAUZAT-CHAMPEIX
82	514515	U.S. ST GERVAISIENNE	532169	C.O. VEYRE MONTON
83	537754	U.S. MENETROL	518173	A.S. ENVAL - MARSAT

84	527435	A.S. CELLULE	533382	F.C. BLANZAT
85	547675	F.C. NORD COMBRAILLE	506518	U.S. MARINGUOISE
86	525990	A.S. MOISSAT	560177	FOOTBALL CLUB LES MARTRES D'ARTIERE LUSSAT
87	517316	REV.AM. S. BEAUREGARD L'EVEQUE	521920	AULNAT SP.
88	506522	U.S. DE MESSEIX BOURG LASTIC	582731	F. C. CLERMONT METROPOLE
89	535664	SAINT CLEMENT THURET FOOTBALL CLUB	590198	U. J. CLERMONTOISE
90	516330	A.S. ROMAGNAT	518704	U.S. CHAPDES BEAUFORT
91	522495	ET.S. ARCONSAT	526932	ECUREUILS FRANC ROSIER
92	517722	U.S. LIMONOISE	531942	F.C. VERTAIZON
93	563628	F.C. NORD LIMAGNE	514080	LA FRANCAISE F. DE CHAPPES
94	550011	A.S. DE LA ROCHE BLANCHE F.C.	506520	U.S. LES MARTRES DE VEYRE
95	517723	F.C. LEZOUX	582673	R. S. LUZILLAT CHARNAT VINZELLES
96	529284	UNION SPORTIVE 2 VALLONS	580873	ENT. S. NORD DROME
97	546233	SAINT RESTITUT F.C.	504332	C.O. DONZEROIS
98	544713	S.C. ROMANS	504375	F.C. BOURG LES VALENCE
99	581219	F. C. ROYANS VERCORS	521473	U.S. MONTELIER
100	533092	VIVAR'S C. SOYONS	509606	F.C. PORTOIS
101	551620	ETOILE SPORTIVE LE LARIS MONTCHENU	551087	VALLIS AUREA FOOT
102	549007	ENT.S. TREFLE F.	524469	F.C. BOURGUISAN
103	533767	CERC.S. DE MALATAVERNE	520597	U.S. ANCONE
104	565149	ATALANTA SUD VERCORS	523208	IN.C.F. BARB. BESAV.ROCH. SAMSON
105	564744	ASSOCIATION SPORTIVE DE CRUAS	515526	F. AVENIR LE TEIL MELAS
106	565112	AMICALE SPORTIVE DES 3 BECS	560137	ALLEX CHABRILLAN EURRE FOOTBALL CLUB
107	526339	A.S.L. GENISSIEUX	518765	JOYEUSE S. ST PAUL
108	526341	A.S. ST MARCELLOISE	535236	R.C. MALVINOIS MAUVES
109	528354	A.S. ALBOUSSIÈRE	549369	F.C. COLOMBIER ST BARTHELEMY
110	518770	U.S. PEYRINOISE	518181	U.S. DE PONT LA ROCHE
111	524479	FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR	563906	F. C. ROCHEGUDIEN
112	528571	A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIE	541513	ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER
113	513356	S.A. ST AGREVOIS	560985	ATHLETIC CLUB DE L'ALLET
114	561202	ATHLETIC FOOT CEVEN	512152	U.S. LUSSAS
115	553842	F. C. CLERIEUX-ST/BARDOUX- GRANGES/LES/BEAUMONT	527892	A. ANIMATION J. ST ALBAN D'AY
116	532969	S.C. PIRAILLON ST JULIEN MOLIN	504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY
117	530928	A. ST BARTHELEMY LE PIN GROZON	550632	U. S. DU VAL D'AY

118	527245	F.C. ST DIDIER SS/AUBENAS	581498	A. S. BERG HELVIE
119	551563	FOOTBALL CLUB HERMITAGE	517555	C.S. CHATEAUNEUF DE GALAURE
120	522553	U.S. BAIX	517028	FOY.RUR ALLAN
121	530927	AV.S. ROIFFIEUX	504462	PERSEVERANTE S. ROMANAISE
122	525624	C.O. CHATEAUNEUF DU RHONE	581869	U. S. PORTES HAUTES CEVENNES
123	590236	J. S. LIVRONNAISE	532844	F.C. MUZOLAIS
124	532967	A.S. ROUSSAS GRANGES GONTARDES	527007	U.S. ROCHEMAURE
125	563845	FOOTBALL CLUB 540	540857	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR
126	504247	U.S. VALS LES BAINS	560190	UNION SPORTIVE BAS VIVARAIS
127	504307	S.C. BOURGUESAN	528941	FOOTBALL CLUB MONTELMAR
128	521002	U.S. ST GERVAIS S/ROUBION	582295	US. DROME-PROVENCE
129	554426	A. S. DESAIGNOISE	510689	U.S. ST MARTINOISE
130	546494	A.S. DE LA VALLEE DU DOUX	532822	C.OM. CHATEAUNEOIS
131	564491	ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL D'ANNONAY	581391	F.C. DU CHATELET
132	526435	F.C. MONTMIRAL PARNANS	519782	F.C. DU PLATEAU ARDECHOIS
133	525306	F.C. ALIXAN	526432	A. S. DU DOLON
134	520265	F.C. GOUBETOIS	550007	F.C. LARNAGE SERVES
135	525332	A.S. DU PIC	535358	A.S. HOMENETMEN BOURG LES VALENC
136	560198	UNION SPORTIVE DE VEYRAS	504370	O. CENTRE ARDECHE
137	520730	F.C. FELINES ST CYR PE AUGRES	530368	A.S. CANCOISE VILLEVOCANCE
138	529083	U.S. MEYSSE	538001	R.C. SAVASSON
139	590489	ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT UZE	521003	A.S. VALENSOLLES
140	528652	E.S. ST JEURE D'AY	546999	F.C. HAUTERIVE U.S. GRAND SERRE
141	536241	F.C. BREN	554458	F. C. RAMBERTOIS
142	552265	EN AVANT MONTVENDRE	524598	UNION SPORTIVE BEAUFORT-AOUSTE
143	523342	ET.S. MALISSARDOISE	580707	F. C. MAHORAIS DROME ARDECHE
144	529726	A.S. PORTUGAISE VALENCE	536261	A.S. CORNAS
145	504310	F.C. CHEYLARIS	535239	A.S. COUCOURON
146	519783	F.C. SAUZET	590379	U. S. VALLEE-JABRON
147	548244	F.C. SUD ISERE	504777	U.S. SASSENAGEOISE F.
148	504252	GRPE S. DE CHASSE S/RHONE	563835	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
149	548812	F.C. LA SEVENNE	535235	U.S. REVENTINOISE
150	525628	ISLE D'ABEAU F.C.	516290	AM.S. DE DIEMOZ
151	581009	TURCS DE GRENOBLE	520603	A.S. ST ANDRE LE GAZ

152	529477	E.S. D'IZEAUX	517051	RIVES SP.
153	560979	SAINT QUENTIN FALLAVIER FOOTBALL CLUB	536259	AM. LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
154	532637	F.C. ST MARTIN D'URIAGE	581931	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
155	553340	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB	581454	F.C PAYS VOIRONNAIS
156	522619	CLAIX F.	531799	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
157	581423	O. NORD DAUPHINE	522883	MUROISE F. ST BONNET DE MURE
158	511777	ST ALBAN DE ROCHE SP.	536260	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
159	553923	F. C. DES COLLINES	504338	U.S. GIEROISE
160	518931	C.S. NIVOLAS VERMELLE	534255	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
161	537040	U.S. ST PAUL DE VARCES	545698	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
162	560408	CRÉMIEU FOOTBALL CLUB	544922	VALLEE DU GUIERS F.C.
163	504649	VOUREY SP.	553299	L.C.A. FOOT 38
164	564225	FOOTBALL CLUB DE VOREPPE	519932	U.S. CHATTOISE
165	525335	AM.S. TOUSSIEU	539828	F.C. DE TIGNIEU JAMEYZIEU
166	533561	F.C. CANTON DE VINAY	564490	FOOTBALL CLUB MAHORAIS DE GRENOBLE
167	519931	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY	551520	FC DES LAUZES
168	536255	A.S.C. JONS	580949	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
169	547135	AM.C. DE POISAT	539477	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
170	504408	A.S. RHODANIENNE	550796	BEAUCROISSANT FOOTBALL- CLUB
171	531226	U.S. LA BATIE DIVISIN	504301	U.S. CORBELIN
172	526807	F.C. DE BILIEU	524603	U. OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
173	552124	A. S. VER SAU	520296	ABBAYE US GRENOBLE
174	526561	E.S. BIZONNES BELMONT	534262	U.S. RUY MONTCEAU
175	519877	MJC ST HILAIRE DE LA COTE	581188	O. LES AVENIERES
176	516883	U.S. MONTGASCONNAISE	528946	NOYAREY F.C.
177	582106	EYZIN SAINT SORLIN F. C.	534738	AM.S. DE CHEYSSIEU
178	553348	ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38	521966	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS
179	527889	F.C. DES QUATRE MONTAGNES	504450	F. C. VERSOUD
180	552639	U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS	515121	U.S. DE THODURE
181	525330	UNION SPORTIVE ÉTOILE ANTONINE	560144	FOOTBALL CLUB VIRIEU VALONDRAS
182	523345	CLUB SPORTIF DES 4 ROUTES	513318	U.S. DOLOMOISE
183	553433	CVL 38 FOOTBALL CLUB	537039	C.S. DE FARAMANS
184	516886	A.S. ST LATTIER	515122	C.A. GONCELIN

185	564583	FOOTBALL OLYMPIQUE SEYSSUELLOIS	535244	U. S. BEAUVOIR ROYAS
186	520295	A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE	511676	J.S. ST GEORGEOISE
187	546272	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.	530929	A.S.L. ST CASSIEN
188	512530	F.C. CHIRENS	553368	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
189	581969	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38	545040	F.C. VELANNE
190	517998	C.S. MIRIBEL LES ECHELLES	546354	F.C. DU LIERS
191	550930	ABH FOOTBALL CLUB	534257	A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUG.
192	504499	O. COTEAU	544208	F.C. ROCHE ST GENEST
193	560559	ANZIEUX FOOT	580450	C. OMNISPORTS LA RIVIERE
194	513357	U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE	564528	LIGNON FOOTBALL COUZAN
195	551926	FOOTBALL CLUB BONSON/ST CYPRIEN	590282	SAINT-CHAMOND FOOT
196	500153	A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER	504771	F.C. INDEPENDANT ST ROMAIN LE PU
197	551082	FOREZ DONZY F. C.	517999	J.S. CELLIEU
198	504377	E.S. DE VEAUCHE	560731	PERIGNEUX SAINT MAURICE FOOT
199	582734	ASSOCIATION SPORTIVE SAINT ETIENNE SUD	551564	US METARE ST ETIENNE SUD EST
200	525867	OLYMPIQUE EST ROANNAIS	549921	AV. COTE F.
201	547504	RIORGES F.C.	513076	F.C. MONTAGNY
202	523196	A.S. PORTUGAIS LOIRE ST ETIENNE	551245	GAND O. AVENIR LOIRE F.
203	516407	ENT.S. ST JEAN BONNEFONDS	533556	A.S. CHATEAUNEUF
204	549919	RHINS TRAMBOUZE F.	538613	F.C. DE OUCHES
205	517776	FOOTBALL CLUB SAINT JOSEPH - SAINT MARTIN	554178	ASSOCIATION FEU VERT
206	523340	ENT.S. DOIZIEUX LA TERRASSE	548273	O. C. L'ONDAINE
207	550799	ENT.S. HAUT FOREZ	504541	A.S. ST JUST EN CHEVALET
208	504820	BELLEGARDE S.	563814	U. S. FILERIN
209	504768	AV.S. NOIRETABLE	504249	S.C. SURY LE COMTAL
210	553751	FOOT CLUB DES BORDS DE LOIRE	528350	ENT.S. DYONISIENNE ST DENIS
211	537227	O. DU MONTCEL	582741	F. C. DES MONTAGNES DU MATIN
212	546945	MABLY SPORT SECTION FOOTBALL	519879	F.C. ST MARTIN LA SAUVETE
213	504838	A.S. JONZIEUX	504623	ENTENTE SPORTIVE MONTROND CUZIEU
214	520060	F.C. ST MARCELLIN EN FOREZ	504438	U.S. BUSSIERES
215	518426	U.S. VILLEREST	520600	F.C. PERREUX
216	518059	U.S. BRIENNON	549940	ESP. S. DE L'OUEST ROANNAIS
217	548879	AV.S. D'ASTREE	582723	NORD ROANNAIS FOOT
218	546805	F. C. ROANNE	590363	ENT. SPORTS CHAMPDIEU MARCILLY

219	536286	A.S. ST ALBAN DES EAUX	529289	U. S. DE PARIGNY SAINT CYR
220	560588	ASSOCIATION SPORTIVE LA CHAUMIERE	539657	F.C. DE GENILAC
221	523963	C. S. DES HAUTES CHAUMES	550398	F. C. DE MAYOTTE-ROANNAIS
222	540488	TARTARAS F. C.	504765	ESP. CROIX DE L'ORME LA RICAMARI
223	549300	AM. LAIQ. ST GENEST LERPT	504513	C.S. CREMEAUX
224	525863	A.S. CORDELLE	509200	ST.S. USSONNAISE
225	552011	SUD FOREZ LURIECQUOIS FOOT CLUB	526809	A. S. DE CHAUSSETERRE LES SALLES
226	582234	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX	553777	U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS
227	560530	FOOTBALL CLUB MEYS GREZIEU	582743	F. C. LAMURE POULE
228	551384	BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS	581322	F. C. SUD OUEST 69
229	531455	ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU	565153	FOOTBALL CLUB SAVIGNY ST PIERRE
230	530367	C.S. VAULXOIS	548245	O.S. BEAUJOLAIS
231	554474	CHAZAY F. C.	528353	O. DE VAULX EN VELIN
232	527613	U.S. NANTUATIENNE	504317	U.S. ARBENT MARCHON
233	526650	A.S. ANGLEFORT	552893	UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER
234	526649	ENT.S. AMBRONAY ST JEAN LE VIEUX	564961	FC ARTEMARE VALROMEY
235	560196	FOOT TROIS RIVIERES	520835	A.S. DES BUERS VILLEURBANNE
236	560187	FOOTBALL CLUB DENICE ARNAS	564593	FC LYON CROIX ROUSSE
237	549420	F.C. GRIGNY	525631	AM. LAIQ. MIONS
238	525630	F.C. ANTILLAIS VILLEURBANNE VAUL	538572	U.S. CHEMINOTS LYON VAIZE
239	528368	A.S. PORTUGAISE VAULX EN VELIN	582136	A ; S. DE PUSIGNAN
240	564290	FOOTBALL CLUB ST CYR AMPUIS	504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU
241	581373	SC MILLE ETANGS	582242	JASSANS-FRANS FOOTBALL
242	552904	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS	561130	UNION SPORTIVE PLAINE DE L'AIN
243	504283	U.S. REPLONGES	561241	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC
244	541507	C. S. J. CHATILLONNAISE	564532	CENTRE DOMBES FOOTBALL
245	504733	CLUB SPORTIF REYRIEUX VAL DE SAONE	521796	F.C. PRIAY
246	560482	ISN FOOTBALL CLUB DE CHANEINS	541812	AV. S. DE GENAY
247	553892	PLAINE REVERMONT FOOTBALL	504266	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
248	520832	U.S. VEYZIAT OYONNAX	504467	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU
249	563857	FAREINS SAONE VALLEE FOOT	551625	F. C. MONT BROUILLY
250	537222	F.C. MAS RILLIER	561132	SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB
251	552858	S. C. PORTES DE L'AIN	549484	U.S. MILLERY VOURLES
252	530041	O. DE ST DENIS LES BOURG	582751	O. SUD REVERMONT 01

253	525314	A.S. DORTAN LAVANCIA	504385	AMBERIEU F.C.
254	504647	ET.S. CORMORANCHE	541604	O. DE BELLEROCHE
255	560321	MONTLUEL FOOT CLUB	514369	ENT.S. VAL DE SAONE
256	537224	A.S. ST ETIENNE S/CHALARONNE	560195	BRESSE FOOT 01
257	515885	A.S. BAGE LE CHATEL	518461	ET. S. FOISSIAT ETREZ
258	504243	A.S. GRIEGES PONT DE VEYLE	504804	F.C. MANZIAT
259	542555	F.C. CURTAFOND CONFRANCON ST M.	525536	A.S. CHAVEYRIAT
260	504446	ET.S. LIERGUOISE	504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON
261	552543	A. C. S. MAYOTTE DU RHONE	516822	CERCLE SPORTIF DE L'OZON
262	528944	A.S. SORNINS REUNIS ST IGNY VERS	516106	AM.S. ST FORGEUX
263	516533	C. LYON OUEST S.C.	552531	U. S. DE FOOTBALL DE TARARE
264	514696	J.S. IRIGNY	521509	U. S. LOIRE-SAINT-ROMAIN FOOTBALL
265	582103	VILLEURBANNE UNITED F.C.	523565	EVEIL DE LYON
266	582775	FC RENEINS VAUXONNE	563771	SUD AZERGUES FOOT
267	551598	ENT ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL	540422	F.C. D'INJOUX GENISSIAT
268	564999	FOOTBALL CLUB BELLIGNAT	546944	SAINT DENIS, AMBUTRIX, CHATEAU-GAILLARD, FC
269	515453	A.S. ECULLY F.	523960	ET.S. TRINITE LYON
270	524120	F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU	512067	A.S. BRIGNAIS
271	528069	C.S. CHEVROUX	563530	FOOTBALL CLUB DE BORD DE VEYLE
272	523654	F.C. STE FOY LES LYON	504739	FEYZIN C. BELLE ET.
273	561127	AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT	590301	VALSERHONE FOOT
274	504502	OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL	509685	F.C. DU POINT DU JOUR
275	564873	SAONE FRANC LYONNAIS	553248	A. S. BRON GRAND LYON
276	521545	A.S.AM. CLOCHEMERLE VAUX BEAUJOL	527623	AM.S. LA GROSNE OUROUX
277	504674	A.S. DE LIMAS	553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL
278	544460	CALUIRE SP.C.	533363	ENT.S. ST PRIEST
279	500319	F.C. TARARE	536929	R.C. BELIGNY VILLEFRANCHE
280	581484	LATINO A. F. C. DE LYON	504416	ENTENTE SPORTIVE CHARLY-VERNAISON FOOT
281	504801	F.C. BULLY	504460	F.C. FRANCHEVILLOIS
282	561254	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	516406	ST PIERRE SPORT FOOTBALL
283	522349	A.S. PARMELAN VILLAZ	533608	F.C. SUD LAC
284	527260	U.S. DOMESSIN	551644	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE
285	582696	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	581480	COEUR DE SAVOIE FOOTBALL
286	519473	A.S. MONT JOVET BOZEL	548844	F.C. DU NIVOLET

287	541514	U.S. CHARTREUSE GUIERS	504447	U.S. PONTOISE
288	514438	C.A. YENNOIS	518607	J.S. CHAMBERIENNE
289	522095	U.S. GRIGNON	551562	FC DE HAUTE TARENTEISE
290	547208	F.C. ST MICHEL SP.	533172	CHALLES S.F.
291	530055	F.C. LAISSAUD	504396	COGNIN SP.
292	528654	A.S. MONTAGNY	541586	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE
293	504407	A.S. D'UGINE	564884	FOOTBALL CLUB COMBLOUX-MEGEVE
294	560854	APREMONT FC	515259	U.S.C. AIGUEBELLE
295	531195	A.S. LA BRIDOIRE	590133	FOOTBALL CLUB DU CHERAN
296	551093	OLYMPIQUE DE CRAN	516961	ET.S. LE BOURGET DU LAC
297	542485	U.S. MODANE	527400	F.C. VILLARGONDRAN
298	530920	A.S. PORTUGAIS FAVERGES	580955	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE
299	540135	F.C. DES BAUGES	504397	F.C. FRANGY
300	518768	U.S. LA RAVOIRE	520877	ENT.S. LANFONNET
301	513403	ET.S. MEYTHET	581932	CHAMBERY SPORT 73
302	532205	F.C. LA SEMINE CHENE EN SEMINE	509286	C.S. ST PIERRE EN FAUCIGNY
303	532829	A.S. VERNONNEX GRILLY SAUVERNY	538035	F.C. VUACHE
304	550798	F. SUD GESSIEN	544978	F.C. LA FILIERE
305	547281	UNION SALEVE FOOT	531796	ENTENTE SPORTIVE AMANCY CORNIER
306	514894	F.C. CRUSEILLES	547152	F. C. EPAGNY/METZ-TESSY
307	520593	ET.S. CERNEX	504265	U.S. CHALLEX
308	517778	ENT.S. THYEZ	552156	F. SUD 74
309	517341	U.S. MAGLAND	521963	U.S. PERS. JUSSIENNE
310	522792	F. C. DES SALÈVES	563690	ENT. S. SAINT JEOIRE - LA TOUR
311	523487	C.S.L. PERRIGNIER	529714	ECHENEVEX SEGNY CHEVRY O.
312	553692	F. C. ARENTHON-SCIENRIER	512320	A.S. MARIN THONON LES BAINS
313	552782	F. C. DE VILLY LE PELLOUX	520415	A.S. VIUZ EN SALLAZ
314	541511	F.C. DU GAVOT	532839	A.S. PREVESSIN MOENS
315	526331	F.C. CARROZ ARACHES	517157	FOY.RUR. S. CHAMPANGES
316	524474	C.O. CHAVANOD	524683	S. C. MORZINE ET DE LA VALLEE D'AULPS
317	560843	PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB	513821	F.C. BALLAISON
318	504406	U. S. DU MONT-BLANC PASSY-SAINT-GERVAIS FOOTBALL	513412	A.S. SILLINGY
319	552307	A. J. VILLE-LA-GRAND	553253	A. S. C. SALLANCHES
320	517777	ET.S. FILLINGES	520590	U.S. ARGONAY
321	518270	JONQUILLE S. REIGNIER	582119	F. C. EVIAN
322	580627	F. C. LEMAN PRESQU'ILE	564928	ASSOCIATION JEUNES ANTHY MARGENCEL
323	504516	C.S. VEIGY FONCENEX	523958	BONNE A.C.

324	516534	C.S. AMPHION PUBLIER	534694	A.S. EVIRES
325	528948	F.C. DES ARAVIS	504298	C.A. BONNEVILLOIS 1921
326	522621	A.S. NOVALAISIEENNE	534546	S. PORTUGAIS D'ANNECY
327	532826	F.C. ST BALDOPH	516535	ET.S. VALLEIRY
328	530654	F.C. CRANVES SALES	515966	MARIGNIER SP.
329	526332	C.S. D'AYZE	504539	AVT G. BONS EN CHABLAIS
330	526657	F.C. LES HOUCHES SERVOZ	519731	U.S. VETRAZ MONTHOUX
331	518183	U.S. VOUGY	561076	ASSOCIATION SPORTIVE GENEVOIS
332	545494	C. S. VACHERESSE VALLEE D'ABONDANCE	517681	A.S. LE LYAUD ARMOY

MODIFICATIONS : LIEU – DATE – HORAIRE

Les clubs peuvent modifier la date, l'horaire, le lieu pour ce 1^{er} tour de la Coupe de France **jusqu'au jeudi 14 août 2025 à 17h00** au service compétitions de la ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

COURRIERS RECUS

- CS Lapeyrouse, Marthod Sp : Réponse faite. Noté.
- MYF Foot : Invitation. Remerciements.

Le secrétaire général,

Pierre LONGERE

La secrétaire de séance,

Abtisse HARIZA

Retour
SOMMAIRE

BUREAU PLENIER

Réunion du mardi 22 juillet 2025

Sous forme électronique

Président : Pascal PARENT.

Présents : Lilian JURY, Joël MALIN, Didier ANSELME, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Denis ALLARD, Pierre LONGERE, Pascal PEZAIRE, Thierry CHARBONNEL, Nicole CONSTANCIAS, Dominique DRESCOT.

Excusés: Guy POITEVIN, Daniel THINLOT.

Accessions et relégations dans les différents championnats régionaux à l'issue de la saison 2025/2026

En vue de la reprise prochaine des compétitions et après intégration des différentes décisions intervenues pour établir les groupes des championnats nationaux et régionaux, le Bureau Plénier édicte le tableau suivant des accessions et relégations prévues dans tous les championnats régionaux à l'issue de la saison 2025/2026 :

CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS FUTSAL

R1 Futsal						
Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12
Accessions D2 Futsal	0	-1	0	-1	0	-1
Relégations D2 Futsal	0	0	0	1	0	2
Accessions R2 Futsal	2	2	2	2	2	2
Relégations en R2 Futsal	-2	-1	-2	-2	-2	-3
Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12
R2 Futsal						
Nombre d'équipes	14	14	14	14	14	14
Accessions R1 Futsal	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Relégations R1 Futsal	2	1	2	2	2	3
Accessions des districts*	?	?	?	?	?	?
Relégations en districts*	?	?	?	?	?	?
Nombre d'équipes	14	14	14	14	14	14

* selon le nombre réel de championnats départementaux ou interdépartementaux futsal

* à traiter lors du Conseil de Ligue qui suivra le 10/10

CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS

R1								
Nombre d'équipes	28							
Relégations N3	0	1	2	3	4	5	6	7
Accessions N3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Accessions R2	5	5	5	5	5	5	5	5
Relégations en R2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
Nombre d'équipes	28							
R2								
Nombre d'équipes	60							
Relégations de R1	3	4	5	6	7	8	9	10
Accessions en R1	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5
Accessions R3	15	15	15	15	15	15	15	15
Relégations en R3	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20
Nombre d'équipes	60							
R3 cas 1								
Nombre d'équipes	120							
Relégations de R2	13	14	15	16	17	18	19	20
Accessions en R2	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
Accessions de districts	30	30	30	30	30	30	30	30
Relégations en district	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35
0 montée de U20 R1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'équipes	120							
R3 cas 2								
Nombre d'équipes	120							
Relégations de R2	13	14	15	16	17	18	19	20
Accessions en R2	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
Accessions de districts	30	30	30	30	30	30	30	30
Relégations en district	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36
1 montée de U20 R1 (autre 69)	1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'équipes	120							
R3 cas 3								
Nombre d'équipes	120							
Relégations de R2	13	14	15	16	17	18	19	20
Accessions en R2	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15	-15
Accessions de districts	29	29	29	29	29	29	29	29
Relégations en district	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35
1 montée de U20 R1 (du 69)	1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'équipes	120							

Championnats U20

U20 R1 Cas 1 (0 accession en R3)				
Nombre d'équipes	12	12	12	12
Relégations CNU19	0	1	2	3
Accession R3	0	0	0	0
Accessions U20 R2	3	3	3	3
Relégations en U20 R2	-3	-4	-5	-6
Nombre d'équipes	12	12	12	12
U20 R1 Cas 2 (1 accession en R3)				
Nombre d'équipes	12	12	12	12
Relégations CNU19	0	1	2	3
Accession R3	-1	-1	-1	-1
Accessions U20 R2	3	3	3	3
Relégations en U20 R2	-2	-3	-4	-5
Nombre d'équipes	12	12	12	12

U20 R2 Cas 1 (0 accession en R3)				
Nombre d'équipes	36	36	36	36
Relégations U20 R1	3	4	5	6
Accessions en U20 R1	-3	-3	-3	-3
Accessions des districts*	?	?	?	?
Relégations en district*	?	?	?	?
Nombre d'équipes	36	36	36	36
U20 R2 Cas 2 (1 accession en R3)				
Nombre d'équipes	36	36	36	36
Relégations U20 R1	2	3	4	5
Garde sa place accédant R3	1	1	1	1
Accessions en U20 R1	-3	-3	-3	-3
Accessions des districts*	?	?	?	?
Relégations en district*	?	?	?	?
Nombre d'équipes	36	36	36	36

* selon le nombre réel de championnats départementaux ou interdépartementaux
 matchs de barrages

* à traiter lors du Conseil de Ligue qui suivra le 10/10

Championnats U18

U18 R1												
Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Relégations CNU17	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5
Accession CNU19	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Garde sa place	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Accessions U18 R2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Relégation CNU19	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Relégations en U18 R2	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-6	-7	-8	-9	-10	-11
Nombre d'équipes	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

U18 R2												
Nombre d'équipes	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Relégations U18 R1	5	6	7	8	9	10	6	7	8	9	10	11
Accession en U18 R1	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
Accessions des districts	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Relégations en district	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-14	-15	-16	-17	-18	-19
Nombre d'équipes	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

Championnats U16

U16 R1	
Nombre d'équipes	24
Accession CNU17	-2
Garde sa place	2
Accessions U16 R2	4
Relégations en U16 R2	-4
Nombre d'équipes	24

U16 R2	
Nombre d'équipes	48
Relégations U16 R1	4
Accession en U16 R1	-4
Accessions des districts	-12
Relégations en district	12
Nombre d'équipes	48

Championnats U15

U14/15 R1 Niv A

Nombre d'équipes	12
Relégations en U15R1 Niv B	-2
Accessions de U15 R2 Niv B	2
Nombre d'équipes	12

U14/15 R1 Niv B

Nombre d'équipes	24
Relégations de U15R1 Niv A	2
Accessions en U15 R1 Niv A	-2
Accessions de U15 R2	6
Relégations en U15 R2	-6
Nombre d'équipes	24

U15R2

Nombre d'équipes	48
Relégations de U15R1 Niv B	6
Accessions en U15 R1 Niv B	-6
Accessions des districts	12
Relégations en district	-12
Nombre d'équipes	48

CHAMPIONNATS JEUNES FEMININS U18

U18 R1 FEM			
Nombre d'équipes	12	12	12
Accession en CNU19 Fem	0	-1	-1
Conserve sa place	0	1	1
Relégations CNU19	0	1	2
Accessions U18R2 Fem	2	2	2
Relégations U18R2 Fem	-2	-3	-4
Nombre d'équipes	12	12	12

U18 R2 FEM			
Nombre d'équipes	20	20	20
Relégations U18R1 Fem	2	3	4
Accessions U18R2 Fem	-2	-2	-2
Accessions des districts*	?	?	?
Relégations U18R2 Fem*	?	?	?
Nombre d'équipes*	20	20	20

* selon le nombre réel de championnats départementaux ou interdépartementaux Féminins U18.

* à traiter lors du Conseil de Ligue qui suivra le 10/10

CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS

R1 Fem Cas 1 (0 descente de CNU19 Fem)								
Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12	12	12
Relégation CNU19	0	0	0	0	0	0	0	0
Relégations D3 Fem	0	0	1	1	2	2	3	3
Accession D3 Fem	0	-1	0	-1	0	-1	0	-1
Accessions R2	3	3	3	3	3	3	3	3
Relégations en R2	-3	-2	-4	-3	-5	-4	-6	-5
Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12	12	12
R1 Fem Cas 2 (1 descente de CNU19 Fem)								
Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12	12	12
Relégation CNU19	1	1	1	1	1	1	1	1
Relégations D3 Fem	0	0	1	1	2	2	3	3
Accession D3 Fem	0	-1	0	-1	0	-1	0	-1
Accessions R2	3	3	3	3	3	3	3	3
Relégations en R2	-4	-3	-5	-4	-6	-5	-7	-6
Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12	12	12
R1 Fem Cas 3 (2 descentes de CNU19 Fem)								
Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12	12	12
Relégation CNU19	2	2	2	2	2	2	2	2
Relégations D3 Fem	0	0	1	1	2	2	3	3
Accession D3 Fem	0	-1	0	-1	0	-1	0	-1
Accessions R2	3	3	3	3	3	3	3	3
Relégations en R2	-5	-4	-6	-5	-7	-6	-8	-7
Nombre d'équipes	12	12	12	12	12	12	12	12
R2 Fem Cas 1 (0 descente de CNU19 Fem)								
Nombre d'équipes	30	30	30	30	30	30	30	30
Accessions R1 F	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Relégations de R1 F	3	2	4	3	5	4	6	5
Accessions des districts*	?	?	?	?	?	?	?	?
Relégations en district*	?	?	?	?	?	?	?	?
Nombre d'équipes	30	30	30	30	30	30	30	30
R2 Fem Cas 2 (1 descente de CNU19 Fem)								
Nombre d'équipes	30	30	30	30	30	30	30	30
Accessions R1 F	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Relégations de R1 F	4	3	5	4	6	5	7	6
Accessions des districts*	?	?	?	?	?	?	?	?
Relégations en district*	?	?	?	?	?	?	?	?
Nombre d'équipes	30	30	30	30	30	30	30	30
R2 Fem Cas 3 (2 descentes de CNU19 Fem)								
Nombre d'équipes	30	30	30	30	30	30	30	30
Accessions R1 F	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Relégations de R1 F	5	4	6	5	7	6	8	7
Accessions des districts*	?	?	?	?	?	?	?	?
Relégations en district*	?	?	?	?	?	?	?	?
Nombre d'équipes	30	30	30	30	30	30	30	30

* selon le nombre réel de championnats départementaux ou interdépartementaux Féminins seniors

* à traiter lors du Conseil de Ligue qui suivra le 10/10

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE

Retour
SOMMAIRE

REGLEMENTS

**Réunion du 24 juillet 2025
(Par visioconférence et voie électronique)**

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND

Excusé : M. VACHETTA

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

TRESORERIE – MISE A JOUR LISTE suite à la décision du 12 juin 2025

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2024-2025 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2025-2026 tant que la situation ne sera pas régularisée ;

549826	A. FUTSAL PONT DE CLAI	8602	582476	F.C. DEPORTI'VAULX	8605
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE	8602	590456	LYON 6 FUTSAL	8605
560238	ACADÉMIE DES COLLINES	8602	839395	SC ETUD.LYON VILLEUR	8605
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602	581559	AS DES SOURDS VAULX EN VELIN	8605
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602	841819	A.S. DE ST SIMON	8605
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS	8602	881033	OLTV LYON 08	8605
564264	FUTSAL GRAND-LEMPS 38	8602	880743	LAFOY DIEZ MENUISERIE ET ISOLATION	8605
564089	VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN	8602	500406	R.C. LYON	8605
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603	509605	U.S.GLE. ARMENIENNE VIENNE	8605
564293	CLUB DES JEUNES DE SAILLANS SECTION	8603	852552	OFFICIAL LYON FOOTBALL	8605
517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	8603	554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606
580660	A.S. ROMANAISE	8603	581127	A. S. DE FERNEY-VOLTAIRE	8607
580477	L'ETOILE SPORT FUTSAL ANDREZIEUX BO	8604	564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607
526335	A.S. CHANGYNOISE	8604	582079	THONON EVIAN SAVOIE FOOTBALL CLUB	8607
602588	A.S. CASINO ST ETIEN	8604	882488	VARIETE FOOTBALL 74	8607
523960	ET.S TRINITE LYON	8605	563658	GREMIO FUTSAL CLUB 74	8607
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605	748304	FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVE	8611
565003	ASSOCIATION SPORTIVE CASA SPORTS LY	8605	539857	CHARMES 2000	8611
521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	8605	560905	FOOTBALL CLUB CLERMONT INTERNATIONA	8614
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605	581487	FUTSAL COURNON	8614
564091	ALL STAR SOCCER	8605	552951	CLERMONT OUTRE MER	8614
860598	FOOTBALL OLYMPIQUE COUZONNAIS SPORT	8605	761242	ENTENTE SPORTIVE SOLIDARITE FEMININ	8614
847311	LA LYONNAISE DU CRAMPON 97	8605	615843	LIMAGRAIN FC	8614

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation :

(Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Le Président,

Le Secrétaire,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

[Retour
SOMMAIRE](#)

MUTATIONS

**Réunions des 21 et 24 juillet 2025
(Par visioconférence et voie électronique)**

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND

Excusé : M. VACHETTA

Assiste : MME BATISTA, responsable du service des licences.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS

**A.S. DE MALINTRAT – 540057 – SCHAAL
Teddy (Senior) – club quitté : FOOTBALL
CLUB LES MARTRES D'ARTIERE LUSSAT
– 560177**

**US MONTELIER – 521473 – RABATEL Tony
(Senior) – club quitté : FC BOURG LES
VALENCE – 504375**

**AS RONGERES – 522590 – MERZOUK
Makhlouf (U17) – club quitté : AS DES
CHEMINOTS ST GERMANOIS – 506298**

**FC EVIAN – 582119 – YOUNES Samir
(Senior) – club quitté: C.S. AMPHION
PUBLIER – 516534**

**AS DE LA ROCHE BLANCHE FC – 550011 –
CLAIRE Melvyn (Senior) – club quitté : US
VIC LE COMTE – 506559**

**GRAND OUEST ASSOCIATION
LYONNAISE – 560508 – BETA Nathanael
(Senior) – club quitté : FC VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS – 504256**

**FOOTBALL CLUB GERZAT – 564880 –
SLILOU Hassan (Vétéran) – club quitté: AS
CHATEAUGAY FOOTBALL – 548979**

**U.S CORBELIN – 504301 – TORRES Leo
(U20) & CUCHET Evan (Senior) – club
quitté: US MONTGASCONNAISE – 516883**

**CA BONNEVILLOIS 1921 – 504298 – TOBAL
Yasin (Senior) – club quitté : ENT S THYEZ
– 517778**

OPPOSITIONS, ABSENCES ou REFUS D'ACCORD

DOSSIER N° 60

**F. C. FRANCHEVILLOIS – 504460 –
PARASSIN Logan (Senior) – club quitté :
LATINO A. F. C. DE LYON – 581484**

Considérant que la Ligue a répertorié les motifs de refus pris en compte à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 61

**EVEIL DE LYON – 523565 – NAJAH
Mohamed (U17) – club quitté F.C. STE FOY
LES LYON – 523654**

Considérant que la Ligue a répertorié les motifs de refus pris en compte à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition au départ du joueur cité en rubrique pour raisons sportives ;

Considérant que le club s'oppose au départ pour un motif non reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot) ;

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la demande de la Commission et donné ses explications dans le délai imparti ;

Considérant que le motif invoqué par le club quitté n'est pas recevable en vertu du titre 7 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot ;

Considérant les faits précités ;

La Commission lève l'opposition et libère le joueur.

DOSSIER N° 62

**VALSERHONÉ FOOT – 590301 –
HADDADOU Sabri (Senior) – club quitté :
U.S. MUNICIPALE MONTARGIS FOOTBALL
– 500113 (Ligue CENTRE -VAL DE LA
LOIRE)**

Considérant que le club quitté avait fait opposition au départ du joueur cité en rubrique pour raisons financières ;

Considérant que la Ligue quittée a été questionnée conformément à l'article 193 §1 des Règlements Fédéraux ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée ;

Par ces motifs, la Commission demande à la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE de libérer le joueur.

DOSSIER N° 63

**F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT – 504278
– MANSOUR Abdel Ileh (U16) – club quitté :
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT ETIENNE
SUD – 582734**

Considérant que la Ligue a répertorié les motifs de refus pris en compte à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 64

F. C. ROCHEGUIDEN – 563906 – PEREZ Manuel (Senior) – club quitté : A. S. ROUSSAS GRANGES GONTARDES – 532967

Considérant que la Ligue a répertorié les motifs de refus pris en compte à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 65

F.C. MOIRANS – 581674 – FOURNERON Enis - SOUISSI Said - LOUCIF Marwan & BESBES Iyad (U13) - BOLBOL FOURNERON Ilhan - AIT ABAS Mahedine - FATMI Samir - TOUATI Adam - DEMIROVIC Lonis - COSTE Nola - HACHANI Rayan & PATUREL Enzo (U14) – club quitté : A.S. TULLINS FURES – 514916

Considérant que le club s'oppose au départ des joueurs pour un motif reconnu à l'article 6

du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le motif invoqué est la mise en péril de l'équipe ;

Considérant que ce motif n'est pris en compte qu'en période hors délai mais applicable seulement à compter du début de la première compétition de la catégorie d'âge concernée ;

Considérant que les compétitions n'ont pas débutées,

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur cité en rubrique.

DOSSIER N° 66

AC. S. MOULINS FOOTBALL – 581843 – DUBUIS Maxime (U16) – club quitté : S.C. AVERMOIS – 516556

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le motif invoqué est la mise en péril de l'équipe ;

Considérant que ce motif n'est pris en compte qu'en période hors délai mais applicable seulement à compter du début de la première compétition de la catégorie d'âge concernée ;

Considérant que les compétitions n'ont pas débutées,

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur cité en rubrique.

DOSSIER N° 67

FEYZIN C. BELLE ET. – 504739 – RAHOU Tahar (U20) – club quitté : MONTFERMEIL

F.C. – 548635 (Ligue DE PARIS ILE DE FRANCE

Considérant que le club quitté avait fait opposition au départ du joueur cité en rubrique pour raisons financières ;

Considérant que la Ligue quittée a été questionnée conformément à l'article 193 §1 des Règlements Fédéraux ;

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la demande de la Commission et donné ses explications dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur pour justifier de la dette ;

Par ces motifs, la Commission demande à la Ligue DE PARIS ILE DE FRANCE de libérer le joueur.

DOSSIER N° 68

UNION SPORTIVE BAS VIVARAIS – 560190 – LEVEL Axel (U20) – club quitté : U. S. PORTES HAUTES CEVENNES – 581869

Considérant que la Ligue a répertorié les motifs de refus pris en compte à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 69

AS-THONON – 582180 – NABTI Samy (Senior) – club quitté : C.S. AMPHION PUBLIER – 516534

Considérant que la Ligue a répertorié les motifs de refus pris en compte à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 70

A. S. DE CHAUSSETERRE LES SALLES – 526809 – JACQUET Hugo (U18) – club quitté : F. C. DES BOIS NOIRS – 552529

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le motif invoqué est la mise en péril de l'équipe ;

Considérant que ce motif n'est pris en compte qu'en période hors délai mais applicable seulement à compter du début de la première compétition de la catégorie d'âge concernée ;

Considérant que les compétitions n'ont pas débutées,

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 71

C.S. VIRIAT – 504312 – MANOUR Youssef (U18) – club quitté : U.F. MACONNAIS – 548133

(Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE FOOTBALL)

Considérant que le club quitté avait fait opposition au départ du joueur cité en rubrique pour raisons financières ;

Considérant que la Ligue quittée a été questionnée conformément à l'article 193 §1 des Règlements Fédéraux ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée ;

Par ces motifs, la Commission demande à la Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE FOOTBALL de libérer le joueur.

DOSSIER N° 72

GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE – 560508 – DOUMI Islem (U16) – club quitté : MACON 71 – 548133 (Ligue BOURGOGNE - FRANCHE – COMTE DE FOOTBALL)

Considérant que le club quitté avait fait opposition au départ du joueur cité en rubrique pour raisons financières ;

Considérant que la Ligue quittée a été questionnée conformément à l'article 193 §1 des Règlements Fédéraux ;

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la demande de la Commission

et donné ses explications dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur pour justifier de la dette ;

Par ces motifs, la Commission demande à la Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE FOOTBALL de libérer le joueur.

DOSSIER N° 73

AC S MOULINS FOOTBALL – 581843 – GUERREIRO DE OLIVEIRA Giovanni (U16) – club quitté : S.C. AVERMOIS – 516556

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu à l'article 6 du règlement intérieur et de procédure de la Commission des Règlements ;

Considérant que le motif invoqué est la mise en péril de l'équipe ;

Considérant que ce motif n'est pris en compte qu'en période hors délai mais applicable seulement à compter du début de la première compétition de la catégorie d'âge concernée ;

Considérant que les compétitions n'ont pas débutées ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur cité en rubrique.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

DEMANDES DE DISPENSE DU CACHET MUTATION

DOSSIER N° 74

U.S. LA RAVOIRE – 518768 – CAUSSE Alois (U17) – club quitté : F.C. DES BAUGES – 540135

Considérant la demande de dispense du cachet mutation pour inactivité partielle du club quitté en vertu de l'article 117/b ;

Considérant que le club quitté n'a pas fait l'objet d'une mise en inactivité dans la catégorie U16/U17 à ce jour ;

Considérant que l'article 117/b des Règlements Généraux de la FFF dispose qu'« **est dispensée de l'apposition du cachet mutation la licence du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment) » ;**

Considérant que la demande de licence du joueur en rubrique, a été demandée en date du 06 juillet 2025 sans qu'une inactivité soit déclarée au sein du club quitté ;

Retour
SOMMAIRE

Par ces motifs, la Commission rejette la demande du club recevant.

DOSSIER N° 75

AMICALE SPORTIVE DES 3 BECS – 565112 – ARGOUD Mathias & ARGOUD Aymeric (Senior) – club quitté : F. C. RHONE VALLEES – 551476

Considérant la demande de dispense du cachet mutation pour un club nouvellement affilié ;

Considérant que l'article 117/d des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « **Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence avec l'accord du club quitté, du joueur ou de la joueuse adhérant à un club nouvellement affilié, à l'exception de celui issu d'une fusion, ou à un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, ou du joueur ou de la joueuse adhérant à un club créant une section féminine ou masculine ou une section d'une nouvelle pratique (Futsal notamment) à condition dans ce dernier cas que la licence sollicitée soit une licence spécifique à cette pratique** ».

Considérant que la Commission a constaté les accords écrits du club quitté en date du 20 juin 2025 ;

Par ces motifs, la Commission dispense du cachet mutation les licences des joueurs cités en rubrique.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

ARBITRAGE

Réunion du 21 juillet 2025

Président : Eddy ROSIER

FICHE DE RENSEIGNEMENT 2025/2026

La convocation aux assemblées générales de début de saison a été adressée aux arbitres et observateurs par mail.

La date limite pour compléter le formulaire « Fiche de renseignement » a été fixée au jeudi 14 août.

Tout arbitre de Ligue ou candidat Ligue n'ayant pas reçu la convocation doit se manifester au plus vite via arbitres@laurafoot.fff.fr

REPRISE DES COMPETITIONS

Veillez consulter le calendrier sportif 2025 / 2026

Les arbitres des catégories concernées sont susceptibles d'être désignés sur les compétitions fédérales officielles dès le weekend des 15/16/17 août.

D'autre part, veuillez noter ci-dessous les dates de reprise des compétitions :

La 1ère journée de Régional 1 est fixée au dimanche 31 août à 15h00.

La 1ère journée de National 3 est fixée au samedi 23 août.

La 1ère journée de National 2 est fixée au samedi 16 août.

Le 2^{ème} Tour de la Coupe de France se jouera le weekend des 30 et 31 août. Les arbitres de Ligue pourront être désignés le dimanche.

AFFECTATIONS 2025 / 2026

Après étude de l'effectif cible en catégorie Assistant Régional 2, la CRA décide d'affecter les arbitres suivants en catégorie Assistant Régional 2 pour la saison 2025 / 2026 : **M. Fabien JACOB ; M. Olivier RANDU.**

Ils sont classés deuxième de leur poule respective en catégorie Assistant Régional 3 à l'issue de la saison 2024/2025.

DESIGNATIONS 2025 / 2026

Catégorie Arbitres	Désignateur	Mail
R1, AAR1, AAR2	Aurélien SAUNIER	aurelien.saunier@outlook.fr
R2	Mohamed BOUGUERRA	mo.bouguerra@wanadoo.fr
R3 EST	Mohamed AROUS	m.arous.cra@gmail.com
R3 OUEST & AAR3	Luc ROUX	luc.roux@wanadoo.fr
Observateurs Centraux	Julien GRATIAN	julien.gratian@orange.fr
Observateurs Assistants	Daniel BEQUIGNAT	daniel.bequignat@wanadoo.fr

Contact par mail à privilégier avec copie à arbitres@laurafoot.fff.fr

Dossier Médical Arbitre 2025-2026

Il est téléchargeable :

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/ba50e5a0a3cf3a29baa7ab1fd3586a13.pdf>

INFORMATIONS DE LA COMMISSION REGIONALE MEDICALE

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond.

Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA (qui paraîtra prochainement) mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué **chez un cardiologue** en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé **AVANT** la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable).

Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA.

- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. **Seul le cardiologue** décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pour la prochaine saison 2025/2026, sont concernés obligatoirement par une visite chez le cardiologue les arbitres atteignant les 35 ans et ceux de plus de 35 ans ayant effectué leur dernier test d'effort en 2020.

- Le renouvellement du contrôle ophtalmologique au-delà de 35 ans a lieu tous les 5 ans (au lieu de tous les 4 ans auparavant).

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3.

ASSEMBLEES GENERALES DEBUT SAISON 2025/2026

Pour rappel, les assemblées générales des arbitres auront **toutes lieu le week-end du 29 au 31 août 2025, celle des observateurs se tiendra le dimanche 7 septembre 2025.**

Votre jour et horaire de convocation est fonction de votre catégorie d'appartenance et sont définis comme suit :

Catégorie	Horaires
Groupe promotionnel FFF	Du vendredi 29 août à 17h30 au samedi 30 août à 15h (nuitée obligatoire)
Régional 1, Assistant Régional 1 et 2	Du vendredi 29 août à 19h au samedi 30 août à 15h (nuitée obligatoire)
Régional 2, Assistant Régional 3, Candidats assistant Régional 3	Le samedi 30 août de 7h45 à 18h

Régional 3, Féminines, Candidats Régional 3	Le samedi 30 août de 8h à 18h
Jeunes Arbitres de Ligue, Candidats Jeune Arbitre de Ligue	Le dimanche 31 août de 8h à 18h
Arbitres de Ligue Futsal	Le dimanche 31 août de 8h30 à 18h

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr, aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de **préciser obligatoirement** dans votre demande votre **numéro de licence**.

Le Président,

Eddy ROSIER

Retour
SOMMAIRE

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

INDISPONIBILITES DEBUT SAISON 2025/2026

Elles ne pourront plus être saisies à partir du 1^{er} juillet et jusqu'à la validation complète de votre licence.

TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 07 juillet 2025

Pour prendre connaissance du compte-rendu de cette réunion, veuillez [CLIQUER ICI.](#)

Retour
SOMMAIRE